

À L'OCCASION
DU 30^E ANNIVERSAIRE
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT
DE L'ONU !

VIVRE LA VILLE AUTREMENT...

PARENTS, HABITANTS,
ÉCOLES, COLLECTIVITÉS,
ASSOCIATIONS...
À VOUS DE JOUER !

3^E APPEL À PROJET
NATIONAL

DOSSIER DE CANDIDATURE
WWW.RUESAUXENFANTS.COM
DU 20 NOV^È AU 2 MARS^È

RUES AUX ENFANTS

RUES POUR TOUS

DOSSIER DE CANDIDATURE

2019-2021

COLLECTIF





SOMMAIRE

1. Présentation.....	1
2. Dossier de candidature.....	4
3. Fiche d'inscription.....	8
4. Calendrier récapitulatif.....	9
5. Les partenaires du collectif « Rues aux enfants, rues pour tous ».....	10

Forte du succès des deux éditions précédentes, l'opération « Rue aux enfants, rue pour tous » est reconduite pour une nouvelle édition 2019-2021.

Le collectif, composé de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), Caféoïde, Rue de l'avenir et Vivacités Ile-de-France, en collaboration avec plusieurs groupes d'appui régionaux, lance un nouvel appel à projets le 20 novembre prochain, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant.

Cet appel à projets vise à faire émerger, soutenir et faire aboutir des initiatives dont l'objectif est la mise en place pérenne ou régulière d'un « Rue aux enfants, rue pour tous », avec les collectivités locales concernées. Une attention particulière sera portée sur les projets issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux les plus en difficulté. Le dépôt des dossiers s'effectuera du 20 novembre 2019 au 2 mars 2020.

UNE RUE AUX ENFANTS, C'EST QUOI ?

C'EST UNE RUE - OU UNE PLACE - NORMALEMENT OUVERTE À LA CIRCULATION MOTORISÉE MAIS FERMÉE DE FAÇON DURABLE OU TEMPORAIRE (À CERTAINS JOURS ET HEURES BIEN PRÉCIS) QUI PERMET AUX ENFANTS DE JOUER LIBREMENT SUR L'ESPACE AINSI LIBÉRÉ. DES JEUX PEUVENT ÊTRE INSTALLÉS ET DES ANIMATIONS ORGANISÉES.

OFFRIR « UNE RUE AUX ENFANTS », C'EST DONNER L'OCCASION AUX PLUS JEUNES DE DÉCOUVRIR LEUR ENVIRONNEMENT, LA RUE, LA VILLE EN TOUTE SÉCURITÉ ET EN TOUTE TRANQUILLITÉ. ET, PAR LÀ MÊME, DE SE CONFRONTER AU RÉEL, DE S'AFFIRMER, DE GRANDIR.

UNE « RUE AUX ENFANTS, RUE POUR TOUS » EST UNE OPPORTUNITÉ POUR S'INTERROGER SUR LE PARTAGE ACTUEL DE L'ESPACE PUBLIC ET SUR LES MESURES OU LES AMÉNAGEMENTS POUVANT FAVORISER SA PÉRENNISATION (ÉDITIONS MODESTES MAIS RÉGULIÈRES, MOBILIERS DE JEUX ÉPHÉMÈRES OU DURABLES, EMBELLISSEMENT, VÉGÉTALISATION, SIGNALÉTIQUE DÉDIÉE...).

ORGANISÉE EN COLLABORATION AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX (COLLECTIVITÉ, PARENTS, ASSOCIATIONS...), DES BARRIÈRES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES EN NOMBRE SUFFISANT, AFIN DE DÉLIMITER CLAIREMENT L'ESPACE RÉSERVÉ AUX ENFANTS. LA « RUE RÉSERVÉE AU JEU » DOIT ÊTRE ÉGALEMENT SIGNALÉE MÊME SI CETTE DISPOSITION NE FIGURE PAS DANS LE CODE DE LA ROUTE EN FRANCE. LES RÉSIDENTS EN VÉHICULES MOTORISÉS GARDENT TOUTEFOIS L'ACCÈS À CET ESPACE.

La nouvelle édition 2019-2021 de l'appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous » est lancée au plan national. Dans ce cadre, les projets devront obligatoirement être réalisés entre le 1er juillet 2020 et le 30 novembre 2021.

L'appel à projet ne propose pas de soutien financier.

Les porteurs de projet retenus par le collectif bénéficieront en revanche :

- d'un accompagnement dans les différentes phases de préparation et de réalisation de leur « Rue aux enfants ». Un groupe d'appui régional composé d'experts et de porteurs de projets référents apporteront leur soutien sous diverses formes (accompagnement, formation, appui technique, aide à la communication, etc...).

- d'une valorisation de l'action au niveau local, régional et national. Chaque nouveau porteur de projet d'une « Rue aux enfants » pourra intégrer le réseau et sera à même d'y participer (regroupements régionaux, publications, groupes de travail thématiques, échange de pratiques et de savoirs, Forum national...).

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les collectifs d'habitants, les conseils de quartier, les conseils citoyens, les associations, en particulier les associations locales et de quartier, les cafés des enfants, les conseils d'enfants et de jeunes, les collectivités locales et leurs structures (centres sociaux, maison de quartier, centres de loisirs, etc.) peuvent déposer un projet.

LES CRITÈRES PRIS EN COMPTE

Seront tout particulièrement pris en compte :

- Les contacts pris avec la collectivité
- La participation des enfants au projet
- L'implication des acteurs locaux
- Le caractère inclusif et accessible du projet
- La localisation, les caractéristiques spatiales
- Le respect des principes énoncés dans la Charte

VALIDATION DES CANDIDATURES DE 20 NOVEMBRE 2019 AU 24 AVRIL 2020

● **Première étape - 20 novembre 2019 au 2 mars 2020** : recueil des projets présentés par les différents participants.

Dans les régions où la dynamique née a fait émerger une organisation régionale, les candidatures seront déposées auprès du groupe d'appui constitué dans les régions suivantes : Auvergne-Rhône Alpes, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Paris.

Pour les autres, les dossiers seront adressés au collectif national.

● **Seconde étape - 2 mars 2020 au 24 avril 2020** : étude et validation des projets

● **2 mars 2020 – 23 mars 2020** : Phase d'étude des dossiers

Chaque dossier de candidature fera l'objet d'un rapport rédigé par un expert ou un porteur de projet référent, mandaté selon les régions par le groupe d'appui régional ou par le collectif national. Des contacts pourront être pris par le rapporteur pour compléter les informations données ou clarifier certains points.

● **23 mars 2020 – 24 avril 2020** : Réunions des comités de validation

Dans les régions dotées d'un groupe d'appui, un comité de validation régional appréciera la qualité et la faisabilité du projet. Ce groupe sera composé de représentants régionaux, d'associations, de villes partenaires et de personnalités qualifiées.

Dans les autres régions dépourvues, le collectif national, le cas échéant en lien avec des référents régionaux, sera chargé de la validation des projets. Un comité sera constitué à cet effet.

La liste des projets validés sera diffusée par les groupes d'appui régionaux et par le collectif national entre le 23 mars et le 24 avril 2020.

ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES PROJETS LABELLISABLES AVRIL 2020 – NOVEMBRE 2021

● **Réunion d'information et d'échange des porteurs** des projets retenus, organisée en fonction des régions et des groupes d'appui afin de présenter des modalités et méthodes d'accompagnement (du 24 avril 2020 au 19 juin 2020).

● **Accompagnement** (de juin 2020 au 30 novembre 2021)

Un accompagnement sera réalisé au niveau local, en collaboration avec les services concernés de la collectivité, par l'un des experts des associations partenaires ou du groupe d'appui en fonction de leurs compétences. Il sera adapté aux besoins recensés (communication, méthodologie, ressources locales...) et sera de l'ordre de 3 journées de travail (visite sur site, réunion régionale, échanges par courriels, par téléphone...).

● Une lettre sera adressée au maire de la commune du projet retenu afin de souligner l'intérêt de l'initiative.

Les réalisations organisées dans le cadre de l'appel à projets devront être réalisées du 1er juillet 2020 au 30 novembre 2021.

VALORISATION

Le jour de la réalisation de la Rue aux enfants, le label sera remis par un membre du collectif national ou du groupe d'appui régional lors d'une valorisation organisée avec le porteur de l'initiative. La communication de l'événement sera relayée au niveau régional, ainsi que sur le site dédié du collectif et sur les réseaux sociaux.

Un forum national sera organisé à l'automne 2021 afin de valoriser les projets qui auront été labellisés en 2020 et 2021. Les porteurs de projets qui auront réalisé leur projet seront invités à participer au réseau « Rue aux enfants, rue pour tous » qui s'est constitué depuis 2015.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions à l'appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous » s'effectuent entre **le 20 novembre 2019 au 2 mars 2020**.

Les porteurs de projet doivent remplir la fiche d'inscription et constituer un dossier de candidature du projet. Ces éléments doivent être envoyés le 2 mars 2020 au plus tard par courrier (le cachet de la poste faisant foi) ET par courriel aux adresses suivantes :

● **Pour la région Auvergne Rhône-Alpes :**

Caroline VUAILLAT, Agence Locale de l'Energie et du Climat du département de la Loire
9 rue Emile Combes 42000 Saint-Etienne
courriel : caroline.vuillat@alec42.org

● **Pour la région Hauts-de-France :**

Centre ressources régional pour l'écomobilité / ADAV, 5 rue Jules de Vicq 59000 Lille
courriel : judicael.potonnec@ecomobilite.org

● **Pour la région Ile-de-France :**

Vivacités Ile-de-France, 102 Avenue Maurice Thorez 94200 Ivry S/Seine
courriel : marianne@vivacites-idf.org

● **Pour la région Normandie :**

Anne-Sophie DE BESSES, ANBDD Normandie l'Atrium 115 boulevard de l'Europe 76100 Rouen
courriel : as.debesses@anbdd.fr

● **Pour la région Nouvelle Aquitaine :**

Caroline BIREAU, CREPAQ 6 rue des Douves 33800 Bordeaux
courriel : bureau.caroline@gmail.com

● **Pour Paris :**

Cafézoïde, 92 bis Quai de la Loire 75019 Paris
courriel : lecafedesenfants@cafezoide.asso.fr

● **Pour les projets initiés sur les autres régions :**

RUE DE L'AVENIR, C/O MVAC du 14ème BAL 27-22 rue Deparcieux 75014 Paris
courriel : rueauxenfantsruepourtous@gmail.com

COMMENT S'INFORMER ?

Les porteurs de projet peuvent contacter en fonction des régions, les groupes d'appui, les personnes ressources ou les membres du collectif national pour obtenir des renseignements quant aux conditions de l'appel à projet et du dossier de candidature.

Leurs coordonnées sont accessibles sur : www.ruesauxenfants.com dans la rubrique "nos régions".

Pour les autres régions, contactez le collectif : rueauxenfantsruepourtous@gmail.com / 06 09 01 55 15

2. DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier devra comporter les informations suivantes :

A) PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Résumé du projet :

- Présentation du porteur de projet (association, conseil de quartier, équipement socio-culturel, collectivité...) :

- Décrire les raisons qui vous ont amenés à présenter ce projet :

- Décrire vos expériences en matière d'animation (en structure, dans l'espace public...), de pédagogie et de connaissance du public enfant

4 5

B) DESCRIPTION DU SITE PROPOSÉ (ANALYSE SPATIALE)

- Nom de la rue :

- Description du type de localisation (quartier, situation dans la ville, environnement social et économique) :

- Longueur approximative de la rue :

- Description des caractéristiques selon les parties de la rue (caractéristiques dimensionnelles, ambiance, animation...) et nombre de parties :

– Hauteur approximative des bâtiments qui bordent la voie :

– Largeur approximative de façade à façade :

– Animation, présence de commerces :

- Ensoleillement au cours de la journée :

- Niveau de trafic : faible moyen fort

- Niveau de bruit : faible moyen fort

- Accessibilité :

- Présence d'équipements publics (école, équipement social, sportif, etc..) :

● Présence de générateurs de véhicules motorisés (garages, entreprises à livrer, boulangeries, etc.) :

● Statut réglementaire actuel (voie à 30 km/h, piétonne, zone de rencontre, pas de spécificité, etc.) :

Merci de transmettre en annexe un schéma de la rue,
ainsi que des illustrations : plans, photos, dessins....

C) DESCRIPTION DU CONTEXTE LOCAL

● Les points d'appui (expérience, partenariat, équipe mobilisable) :

Par exemple : observations réalisées avec les habitants, consultation d'expert, mise en place de partenariats, mise en place de moyens de concertation avec la municipalité, les techniciens, le service jeunesse, les habitants (réunions publiques, groupes de travail), expériences dans le domaine de l'animation, organisation de fête de quartier, etc...



● Les résistances humaines, politiques et techniques (place de la circulation, vitesse, habitudes...) :

La fiche d'inscription est à joindre au dossier avec la fiche « Règlement » complétée. (en annexe dans le dossier de l'appel à projets et téléchargeable sur le site).

Date limite de dépôt du dossier : le 2 mars 2020

A) PRÉSENTATION DU PORTEUR DU PROJET

● Association/Conseil de quartier/Commune/Intercommunalité/Structure communale ou intercommunale (centre social, maison de quartier, etc.) :

● Adresse :

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ANIMATRICE DU PROJET

● Responsable du projet

– NOM/Prénom :

– Fonction dans le projet :

– Adresse :

– Téléphone :

– Courriel :

– Equipe mobilisée et/ou partenaire(s) :

● Le territoire

– Commune où se situe le projet :

– Localisation :

APPEL À PROJETS « RUES AUX ENFANTS, RUES POUR TOUS »

● 20 NOVEMBRE 2019 : LANCEMENT

● 2 MARS 2020 : DATE LIMITE ENVOI DES DOSSIERS (PAR COURRIER ET PAR COURRIEL)

● DU 3 MARS 2020 AU 24 AVRIL 2020 : EXAMEN DES PROJETS ET RÉUNIONS DES COMITÉS DE VALIDATION

● ENTRE LE 24 AVRIL ET LE 19 JUIN 2020 : RÉUNIONS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE DES PORTEURS DE PROJET

● DE JUIN 2020 AU 30 NOVEMBRE 2021 : ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION

● ENTRE LE 1^{ER} JUILLET 2020 ET LE 30 NOVEMBRE 2021 : RÉALISATION DES INITIATIVES

5. MEMBRES DU COLLECTIF



ANACEJ

L'Anacej, est un réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse qui promeut la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus.

L'association accompagne au quotidien les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des enfants et des jeunes. Elle s'adresse à différents publics : enfants, jeunes, jeunes adultes, professionnels, élus locaux et militants associatifs ainsi qu'aux différents niveaux de territoires : villes, intercommunalités, départements et régions.

Aujourd'hui, l'Anacej est un réseau de 400 communes, départements et régions. Des collectivités territoriales partout en France y compris dans les Outre-Mer et de différentes couleurs politiques. 9 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire la composent également : ACE (Action Catholique des Enfants), APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés), le Centre ressource jeunesse de Mayotte, CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), EEDF (Éclaireuses et Éclaireurs de France), FCPE (Fédération des Conseils et Parents d'Elèves), Les Francas, JPA (Jeunesse au Plein Air), Ligue de l'enseignement.

CONTACT : MARIE-PIERRE PERNETTE
14 RUE TOLAIN, 75020 PARIS
TEL : 06 12 28 37 61
MARIE.PERNETTE@ANACEJ.ASSO.FR
WWW.ANACEJ.FR



CAFÉZOÏDE

Cafézoïde est le premier café des enfants ouvert à Paris le 1er août 2002. Ouvert du mercredi au dimanche de 10H à 18H toute l'année, Cafézoïde propose au minimum trois ateliers artistiques par jour pour les enfants de 0 à 16 ans et pour leurs familles.

Cafézoïde est un espace de liberté qui fait confiance à l'enfant et favorise sur cette base les relations parents/enfants. Cafézoïde anime une rue aux enfants selon les caprices de la météo tous les dimanches après-midi quai de la Loire à Paris dans le 19ème arrondissement.

Son projet est de favoriser l'épanouissement de l'enfant, le respect de sa personne et des ses droits dans l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le café des enfants est un lieu d'expérimentation sociale qui s'inscrit au cœur d'une vie de quartier. Lieu de partage et d'échanges intergénérationnels, interculturels ; c'est un espace de réflexion autour des valeurs de citoyenneté, de solidarité, de respect de l'environnement, d'ouverture au monde et de poésie éducative. Il transmet le concept de café des enfants et fait partie de la Fédération internationale des cafés des enfants.

Cafézoïde a organisé depuis 2005 un événement la « Rue aux enfants » et en 2015 a proposé aux enfants du 19ème arrondissement de Paris plusieurs « Rues aux enfants », rue de Colmar et passage Humboldt.

CONTACT : ANNE-MARIE RODENAS
Le café des enfants et de leur famille
92 bis Quai de la Loire 75019 Paris
Tel : 01 42 38 26 37
lecafedesenfants@cafezoide.asso.fr
cafezoide.asso.fr



RUE DE L'AVENIR

La « Rue de l'Avenir » est une association généraliste en matière de déplacements urbains, elle vise à l'amélioration de la qualité de vie en ville tout comme dans nos villages.

Face à l'occupation abusive de l'espace urbain par les voitures, enfants, jeunes et moins jeunes, valides et moins valides, piétons, rollers et cyclistes, tous les habitants souhaitent aujourd'hui reconquérir leur ville.

La rue n'est pas en effet seulement un espace de circulation, c'est aussi et surtout un espace de vie. Depuis 1988, date de sa création, la Rue de l'Avenir a pour objectif de contribuer à transmettre aux générations futures une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre.

CONTACT : DENIS MOREAU
C/O MVAC DU 14ÈME BAL 27/22 RUE DEPARCIEUX, 75014 PARIS
TEL : 06 09 01 55 15
INFOSRDA@RUEDELAVENIR.COM
WWW.RUEDELAVENIR.COM



VIVACITÉS ÎLE-DE-FRANCE

Vivacités Île-de-France est un réseau francilien d'éducation pour une ville durable, de formation et d'accompagnement des acteurs pour construire une ville solidaire et soutenable. Il regroupe des professionnels et bénévoles de l'éducation (Education à l'environnement pour un développement durable, Education à l'environnement urbain, Education populaire), de la médiation culturelle, de l'art, du tourisme, de l'environnement, de la ville, etc. Tous se rejoignent autour d'un projet associatif dont la finalité est de former des citoyens-citoyens pour favoriser la participation de tous (du plus jeune au plus âgé) à la construction d'une ville durable. Association loi 1901, Vivacités Île-de-France s'organise en deux pôles : un pôle Réseau dont la vocation est d'animer le réseau d'acteurs, de capitaliser au sein de son centre de ressource et d'essaimer des pratiques et démarches innovantes ; un pôle Pédagogique qui expérimente et coordonne des actions éducatives sur la ville en partenariat étroit avec ses adhérents (ateliers et outils pédagogiques, balades urbaines, formations, etc.).

CONTACT : MARIANNE DUFFET
102 AVENUE MAURICE THOREZ, 94200 IVRY-SUR-SEINE
TEL : 01 46 70 95 78
MARIANNE@VIVACITES-IDF.FR
WWW.VIVACITES-IDF.ORG